

Conseil d'exploitation de la Régie électrique de Bessans

Jeudi 31 octobre 2024 à 16h

3^{ème} conseil de l'année 2024

Ordre du jour

- 1- Point sur l'exécution budgétaire 2024, sur les impayés (~15 K€), sur l'impôt sur les sociétés, sur les investissements budgétés en 2024
- 2- Evolution des TRVe et des tarifs de cession
- 3- Échange sur le versement d'un excédent de fonctionnement vers le budget principal en 2025
- 4- Informations sur la microcentrale : fin de chantier, production et revenus, exploitation et maintenance par la Régie électrique avec le renfort obligé de Pienergies et des autres régies de H MV
- 5- Information sur les réflexions en cours sur l'approfondissement de la mutualisation inter-régies H MV
- 6- Informations plus détaillées sur les logiciels en cours d'achat
- 7- Point divers

Exécution budgétaire – F en phase avec le budget

FONCTIONNEMENT REALISE 2024 AU 30/10/2024

Dépenses	B2024	R2024	Recettes	B2024	R2024
Charges courantes	1 391 260	686 176	Amortissement subv	4 262	4 262
Charges de personnel	164 940	108 606	Produit services	1 405 820	956 061
Dépenses imprévues	0	0	Produits gestion	47 830	50 068
Dotation aux amor.	71 680	71 680	Autres produits financiers	75 000	4 057
Autres charges courantes	250	4			
Charges exceptionnelles	11 000	7 239			
Provisions	400	0			
Sous-total	1 639 530	873 705	Sous-total	1 532 912	1 014 448
Résultat / Virt à l'investissement	350 483	350 483	Report N-1	457 101	457 101
Total	1 990 013	1 224 188	Total	1 990 013	1 471 549

Encore 3 mois d'électricité à payer
(EDF, ENEDIS, Taxes) : ~400 K€

Encore à encaisser : 72 K€ de MAD RH, 69 K€ de fonds de péréquation, 14 K€ d'intérêt ACC, de reliquat du dernier rôle (~100 K€)

Exécution budgétaire – I

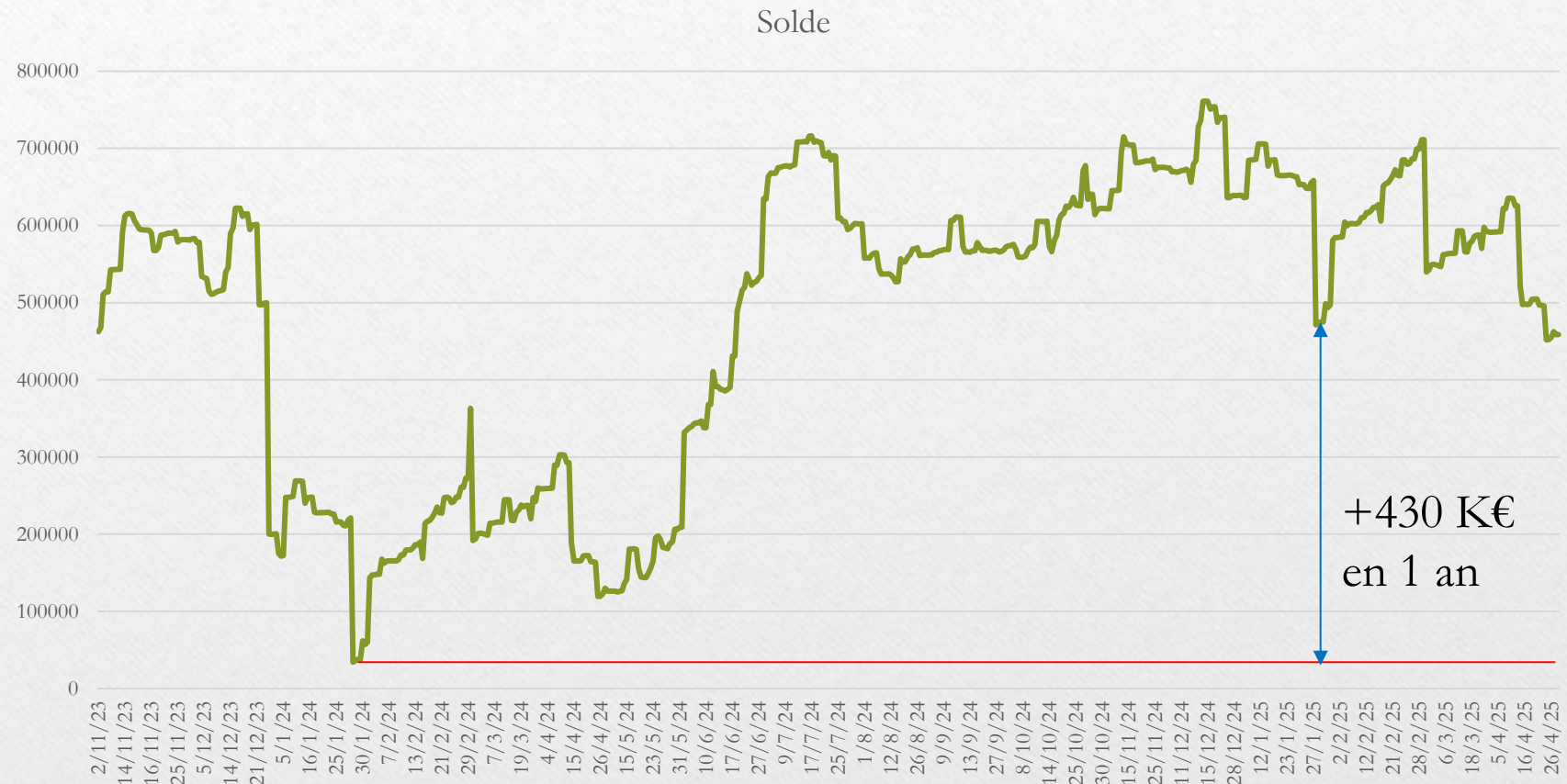
INVESTISSEMENTS REALISE 2024 AU 30/10/2024

Dépenses	B2024	R2024	Recettes	B2024	R2024
Amortissement subv	4 262	4 262	Dotation aux amor.	71 680	71 680
Régularisation imputation	209 080	209 078	Régularisation imputation	209 080	209 078
Quote-part HB pour ENEDIS	24 262	0	Ligne HTA Vincendières Goulaz	202 339	231 009
ACC pour HB	0	0			
Licences nouveau logiciel factur.	22 000	4 085			
Courant (Info, coffrets...)	100 000	3 480	Sous-total	483 099	511 767
Compteurs Linky	120 000	2 194			
Ligne HTA Vincendières Goulaz	6 098	6 711			
Opérations diverses	142 142	0	Report N-1		
Dépenses imprévues	50 000	0	Excédent de fonctionnement	318 869	318 869
Sous-total	677 844	229 810	Virement du fonctionnement	350 483	350 483
Report N-1	474 607	474 607			
Total	1 152 451	704 417	Total	1 152 451	1 181 119

Points sur les investissements prévus en 2024

- Logiciel de paie Cantoriel : OK pour prix budgété
- Logiciel SIG : Visit anywhere acheté (~3 K€)
- Logiciel de facturation Haulogy : en négociation (13,5 K€)
- Coffrets camping : non encore effectué
- Disjoncteur les Chaudannes : non encore effectué
- Crépi disjoncteur Les Vincendières OK (1,3 K€)

Évolution de la trésorerie



Au sujet de l'impôt sur les sociétés

- L'Etat (via la DGFIP) nous demande un courrier pour justifier une non-imposition
- Une réponse commune sera envoyée par de nombreuses régies (rédaction en cours par la régie de Thônes)
- JL Trillat suit le dossier dont les principes sont :
 - Pas d'IS sur les activités de distribution car il s'agit d'un monopole
 - IS envisageable sur la revente d'électricité au TRVe car concurrence, mais il s'agit d'un service public et il sera difficile de séparer les dépenses / recettes des activités « vente au TRVe » vs distribution
 - IS sur les activités de production (mais pour Bessans, c'est la SAS Hydro Bessans qui paie l'IS) → quid des dividendes ?

Evolution des TRVe – tarif base

Puissance	1/2/24 €HT	1/2/24 €TTC	1/8/24 €HT	1/8/24 €TTC	1/2/25 €HT	1/2/25 €TTC
3	95,88	116,04				
6	123,72	151,86				
9	154,08	190,91				
12	185,16	230,89				
15	213,72	267,62	Pas d'évolution au 1/8/24			

CRE le 11/09/24 :
Sur la base des prévisions de prix et de fiscalité actuelles, et intégrant l'actualisation du TURPE, la CRE anticipe une baisse des TRVE d'au moins 10% au 1er février 2025

Tarif unique	1/2/24 €HT	1/2/24 €TTC	1/8/24 €HT	1/8/24 €TTC	1/2/25 €HT	1/2/25 €TTC
	0,1887	0,2516				

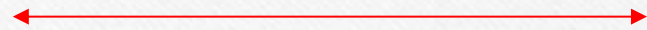
Evolution des TRVe – tarif HP/HC

Puissance	1/2/24 €HT	1/2/24 €TTC	1/8/24 €HT	1/8/24 €TTC	1/2/25 €HT	1/2/25 €TTC
6	128,4	157,87				
9	161,4	200,33				
12	193,44	241,54				
15	223,68	280,45				
18	253,56	318,88				
24	317,04	400,54				
30	373,56	473,23				
36	430,68	546,71				

Tarif unique	1/2/24 €HT	1/2/24 €TTC	1/8/24 €HT	1/8/24 €TTC	1/2/25 €HT	1/2/25 €TTC
HC	0,1513	0,2068				
HP	0,2040	0,2700				

Evolution des tarifs de cession

La régie achète plus cher qu'elle ne vend



Prix de l'énergie (c€/kWh)	HIVER			ETE	
	Pointe	Heures Pleines Hiver	Heures Creuses Hiver	Heures Pleines Eté	Heures Creuses Eté
1/2/24	29,75	21,54	11,58	10,13	3,67
1/8/24	+ 0,06% proposé par le CRE, mais non appliqué				
1/2/25					

Réflexion sur le versement d'un excédent exceptionnel de la Régie vers le budget principal

- Suite aux crues de juin et de septembre, il aurait été utile que la Régie procède à une avance de Trésorerie sur le compte de la Commune, mais la Direction Général des Impôts l'interdit
- Seul le versement d'un excédent sur le fonctionnement est possible
- A date, un versement de 300 K€ semble possible. A voir lors de l'élaboration du budget 2025, en fonction :
 - Du résultat de l'exercice 2024 fin janvier 2025
 - Du niveau de trésorerie
 - De l'évolution des TRVe et des tarifs de cession fin janvier 2024
 - Des investissements à budgéter en 2025

Microcentrale – le chantier

- Fin juin : signature d'un PV de réception provisoire, puis mis en marche semi-industrielle (MSI) pour 3 mois, période durant laquelle des réglages complémentaires ont été réalisés et des réserves levées (le groupement d'entreprise restait propriétaire des ouvrages avec un transfert de la responsabilité de l'exploitation à HB)
- Cette phase de MSI est quasi terminée (PV de réception définitive à signer) → transfert de propriété des ouvrages à HB et début de garantie.

Microcentrale – la production

- Depuis le 1er Juillet, date de démarrage officiel du contrat H16 CR, nous injectons l'énergie sur le réseau de la régie.
- Notre agrégateur, Energie d'Ici, valorise cette énergie sur le marché (déjà 2 factures émises : Juillet/24 749,77 € TTC et Aout/32 364,37 € TTC).
- Pour le complément de rémunération, le contrat est signé, nous attendons le paiement des compléments de rémunération de Juillet, Aout, et également Septembre. Ce complément de rémunération permettra de récupérer la différence entre le prix garanti dans l'arrêté H16 (147 € /MWh) et le prix de marché (53,5 €/MWh en moyenne sur Juillet et Aout)...soit quasiment 150 k€ sur les 3 mois de Juillet, Aout et Septembre.
- En terme de production, nous en sommes depuis le 1er Juillet à environ 1,6 GWh d'énergie injectée sur le réseau soit 57% de la production annuelle moyenne attendue. C'est donc un très bon démarrage avec une production conforme au prévisionnel.

Microcentrale – l'exploitation par la Régie depuis le 26 juin 2024

- Henrick, dans le cadre du contrat d'appui signé entre EDF Petite Hydro et Hydro Bessans accompagne Christophe dans la prise en main de l'ouvrage : exploitation et maintenance courante.
- Durant les 3 mois de MSI, le groupement d'entreprises et en particulier Hydrostadium et Encosyst ont été en support permanent pour consolider les réglages sur le groupe et le contrôle commande de l'aménagement.
- Conformément au contrat de prestation signé entre Hydro Bessans et la Régie électrique de Bessans, la régie a utilisé son droit de sous-traiter une partie des prestations à Pienergie pour pallier à l'absence de Christophe les week-end des mois de Juillet et Aout.
- En revanche, la Régie ne peut pas remplir ses obligations pendant les absences de Christophe Lombard, à un coût raisonnable, sans le renfort des autres régies de la Haute-Maurienne → Fonctionnement inter-régies indispensable à valider officiellement

Mutualisation Inter-Régies

Réflexions stratégiques

**Quel est l'objectif de vos
régies communale ?**

...puis...



**Quelles sont les « contraintes »
à respecter pour atteindre
l'objectif ?**

...et enfin...



Définir les moyens

Mutualisation Inter-Régies

Réflexions stratégiques

Objectif:

- Pérenniser une distribution et fourniture électrique locale sur nos communes

Les « Contraintes » à respecter:

- ✓ Assurer une grande continuité de service
- ✓ Assurer une forme d'attractivité tarifaire aux abonnés pour encourager l'économie locale
- ✓ S'inscrire dans un développement durable sans dénaturer le patrimoine
- ✓ Rester un interlocuteur local pour les abonnés et communes (service de proximité)

Les moyens:

- Mutualiser les moyens humains
- Mutualiser les moyens matériels et immatériels
- Produire de l'électricité renouvelable localement
- Lancer des démarches et/ou partenariats pour assurer une fourniture d'électricité bon marché à tous les abonnés y compris ceux inéligibles au TRV

Mutualisation inter-régies – Position Bessans

- Attente du retour d'expérience des régies qui ont créé un SIVU
- Positionnement favorable mais questionnement sur :
 - Le transfert total, partiel ou non des microcentrales (qu'apporteraient les régies sans microcentrale)
 - Le positionnement des ressources humaines, partiellement affectées à la Régie
 - Persistance des régies
 - Quid du versement des excédents exceptionnels de fonctionnement aux budgets principaux de chaque commune
 - Le fonctionnement de l'accueil de proximité

Logiciels en cours d'achat

- Logiciel SIG (Visit Anywhere) – numérisation réseaux :
 - Acheté par Villarodin-Bourget qui refacturera aux autres régies
 - Partenariat avec Mesur'Alpes pour enregistrer les réseaux (1,9 € / ml)
 - Bessans : ~13 km HTA (prioritaire) et 15 km BT → budget 2025
 - Voir si ABEST aurait numérisé une partie de la ligne HTA il y a 2 ou 3 ans ?
- Logiciel de Facturation Haulogy : finalisation appel d'offre et négociation

Point divers

- Rappel : formulaire à remplir par l'utilisateur pour toute opération de type : création de contrat, résiliation, changement de puissance ou de type de tarif.
 - Aucune personne n'est autorisée à donner une dérogation
- Il faut inciter les usagers à calquer leur contrat HP/HC sur celui de la Régie → Bannir les heures creuses entre 12h et 14h, donc rester sur 23h-7h
- A prévoir sur le budget 2025 : amélioration ou remplacement du PC de la Régie, isolation sonore du bureau de la Régie